



Hebergement de mon beau frere

Par **cemi1509**, le **10/04/2012 à 11:58**

Bonjour,rnj'heberge actuellement mon beau frère qui vient de se separer.son ex compagne impose a celui ci une garde alterne tous les week end alors qu'il vit chez nous.Sachant qu'ils ont 3 enfant de 3, 8 et 11 ans je me retrouve 1 week end /2 avec 3 enfants supplementaires chez moi. Quel recours puis je avoir.

Par **cocotte1003**, le **10/04/2012 à 13:32**

Bonjour, vous etes chez vous et vous faites ce que vous voulez. Avec ou sans jugement, le droit de visite e d'hébergement du pere est seulement un droit et non une obligation. C'est surtout à votre beau-frere de savoir comment il veut et doit gérer cette situation. Il faut déjà qu'il saisisse le JAF du tribunal ou résident les enfants, afin que chacun des parents sachent exactement ce qu'il doit assumer. Si vous refusez que les enfants soient chez vous le week-end, la maman ne pourra strictement rien faire,ni contre vous,n contre votre beau frere, cordialement

Par **cemi1509**, le **10/04/2012 à 14:10**

merci beaucoup pour votre réponse rnma belle soeur se croit effectivement tout permis. je voulais lui rapporter une fois ces enfants parce qu'ils ne se parlent plus. et elle ne voulaient pas car pour elle c'était le week end du père.lui a peur de perdre ses droits face au juge car il est heberger, donc elle en profite et le menace.Je ne veut pas etre en conflit avec eux, juste faire valoir mes droits. Des qu'on s'opposent avec mon mari sur l'arrivée des enfants et que

mon beau frère lui rappelle qu'il n'est pas chez lui.Elle lui impose pour avoir son week
tranquil.je pense que cela lui plait beaucoup de nous embête et nous fait paye le fait qu'on
l'heberge. Est ce que j'ai un recours pour ça

Par **Marion2**, le **10/04/2012 à 18:03**

Bonjour,rnrnVotre seul rcours , c'est de refuser. cocotte 1003 vous l'a déjà dit, vous êtes chez
vous et vous faites ce que vous voulez.rnrnCordialement.